Image not found or type unknown

C'est quoi un costume ?

Fiche pratique publié le **01/11/2011**, vu **2603 fois**, Auteur : tondroit

Le costume (ou la tenue) est un ensemble de vetements et d'accessoires assortis et fait pour être portés ensemble.

Il peut être composé librement ou être imposé, comme dans le cas des vetements professionnels (robe avocat, robe magistrat ...) .

Le costume peut être un symbole d'appartenance à un peuple, un pays, une confrérie, une secte, une religion ou d'autres types de groupe.

Il peut aussi constituer un déuisement ou un costume de théâtre et de scène comme le costume d'Alrlequin .

Ce peut être un vêtement strictement professionnel comme les costumes d'audiences que sont la toge avocat, robe avocat étudiant ...

Il peut « uniformiser » une population (de soldats, d'élèves, etc.)

Il peut :

- Être destiné à une activité précise comme le costume de cérémonie, de soirée, militaire ou le costume de bain ;
- Faire référence à une période historique comme pour l'histoire du costume ;
- Symboliser une région précise, on parle alors de costume traditionnel , comme le costume breton ;
- Être associés à une fonction (costume d'évêque).

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés